



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
Arrondissement de Metz - Campagne
Mairie de Raville

**004/2026 - ARRÊTE PORTANT SUR LA RÉGLEMENTATION DE
VOIRIE**

Le Maire de la commune de Raville,

VU les articles L 131-2, L 131-3, L 131-4 et L 184-13 du Code des Communes,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4ème partie) approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

VU la demande d'autorisation de stationnement en date du 23/01/2026 par « Aux professionnels réunis »

Considérant la nécessité d'assurer l'accessibilité et la sécurité de tous (ouvriers, piétons, enfants, ...).

ARRÊTE :

Les 3 et 4 Février 2026

Article 1^{er} : A l'initiative de l'entreprise « Aux professionnels réunis » représentée par Monsieur Eric BELFOND, gérant, et suivant les besoins de la société,

*** 20 Rue de l'Eglise : réservation d'un emplacement permettant le stationnement d'un poids lourd (3 places)**

Article 2 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront mis en place par l'entreprise « Aux professionnels réunis » pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Article 4 : Ampliation sera adressée à Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Courcelles-Chaussy, chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Raville
Le 23 Janvier 2026
Le Maire de Raville,
Michel URBAN



Destinataires :

- * Gendarmerie
- * Entreprise
- * Affichage

**MAIRIE
57530 RAVILLE**

Dossier : 65858
Client : 48240
Client : BELFOND ERIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT

En vue de réserver un emplacement permettant le stationnement de :
1 POIDS LOURD SOIT 3 PLACES

Devant le : 20 RUE DE L'EGLISE

Pour les jours suivants : 03/02/2026 Journée
04/02/2026 Journée

Demande présentée le 23/01/2026.

